

FR

FR

FR

ANNEXE

1. IDENTIFICATION

Intitulé/numéro	BURKINA FASO V-FLEX 2010 et FLEX 2009 (année d'application 2008) Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté – ABRP 2009-2014 Avenant au Programme - Numéro CRIS : 020 - 972		
Coût total	Avenant : 23.420.000 euros dont 14.000.000 euros issus du VFLEX 2010 et 9.420.000 euros issus du FLEX 2009 (année d'application 2008) Révision du montant du Contrat OMD : 320.142.936 + 23.420.000 euros = 343.562.936 euros.		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Appui budgétaire général Gestion centralisée directe		
Code CAD	51010	Secteur	Soutien budgétaire

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

L'objet du présent avenant est de fournir en 2010, une tranche de base additionnelle de 23.420.000 euros au Burkina Faso et d'accroître d'autant la composante d'appui budgétaire dudit programme.

Afin de répondre à la crise économique et financière internationale, la Communication « *Supporting development countries in coping with the crisis (COM 2009-160 final)* » prévoit notamment la création d'un nouveau mécanisme, le FLEX Vulnérabilité. La raison d'être, les critères d'éligibilité et les modalités de ce mécanisme sont précisés dans la Décision de la Commission « *Concerning an increase in allocation of resources for unforeseen needs from the 10th EDF to support the most vulnerable and less resilient ACP countries in coping with the impacts of the global financial crisis by setting up an ad hoc Vulnerability FLEX mechanism* ». A cet effet, l'instrument du FLEX Vulnérabilité est doté d'un montant de 500.000.000 euros issus de la réserve des programmes indicatifs nationaux et régionaux du 10^{ème} FED.

C'est dans ce contexte que l'Ordonnateur National du Burkina Faso a formulé une requête datant du 19/03/2010 sollicitant l'octroi d'un appui exceptionnel pour atténuer l'impact de la crise. Le Burkina Faso est considéré éligible au Flex Vulnérabilité, sur base d'un nombre limité de critères portant sur la vulnérabilité économique et sociale, la nature du besoin de financement résiduel et sur la capacité de l'UE à fournir rapidement un appui décisif (cf. Décision d'allocation pour le VF 2009). Cette proposition a donc pour objectif d'octroyer en 2010, une tranche additionnelle de 14.000.000 euros au programme d'appui budgétaire général en cours (10^{ème} FED), qui sera financée par l'enveloppe B du 10^{ème} FED.

La crise a été précédée par une chute des revenus des exportations traditionnelles (coton), que l'instrument FLEX traditionnel a pour but de résorber, rendant le Burkina Faso éligible au FLEX traditionnel pour l'année d'application 2008.

C'est dans ce contexte que l'Ordonnateur National du Burkina Faso a formulé une requête en mai 2010, pour allouer le montant FLEX (9.420.000 euros) au contrat OMD. Le montant provenant du

FLEX traditionnel a été prise en compte pour le calcul du gap financier sur lequel se base le montant V-FLEX.

Pour des raisons administratives, ces deux octrois supplémentaires (Flex 2009, et VFlex 2010) font l'objet d'un seul avenant. Cette proposition a donc pour objectif d'octroyer en 2010 deux tranches de base additionnelles de 14.000.000 euros (VFlex) et 9.420.000 euros (Flex) (montant total de 23.420.000 euros) au programme d'aide budgétaire général en cours, le contrat OMD - Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté (10^{ème} FED), qui seront financées par l'enveloppe B du 10^{ème} FED.

2.1. Contexte national et politique et stratégie nationales

2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté – Analyse de la vulnérabilité

Au regard du critère n°1 - Recettes propres du Gouvernement

Comme souligné dans la requête du Gouvernement, les recettes propres du Gouvernement qui se chiffraient à 484,3 milliards de FCFA en 2008 ont progressé de 11,5 % en 2009 grâce aux réformes entreprises dans le cadre de la stratégie de renforcement des finances publiques adoptée en 2007, avec le renforcement de l'efficacité des régies financières et la lutte contre l'évasion fiscale. Les recettes (fiscales et non fiscales) sont ainsi passées de 13,1% du PIB en 2008 à 13,6 % en 2009, et devraient rester à ce niveau en 2010. De facto, le Burkina ne remplit pas le critère n°1 de détérioration des recettes propres de 1 % du PIB ;

Au regard du critère n°2 – Réserves en devises

Comme souligné dans la requête de décaissement du Gouvernement, la position extérieure du pays connaît une dégradation traduisant un affaiblissement de la capacité d'importation qui passerait de 5,4 mois en 2008 à 4,6 en 2010. Ce niveau reste toutefois supérieur à 2 mois d'importation et le Burkina Faso ne remplit dès lors pas le critère d'éligibilité n° 2.

Au regard du critère n°3 – Déficit budgétaire hors dons

Les chocs exogènes que le Burkina Faso a connus en 2009 se sont traduits par des dépenses additionnelles, encore accentués par des mesures prises pour faire face aux destructions provoquées par les inondations. Pour combler les effets de la crise, le gouvernement est venu en aide au secteur coton et a renforcé les mesures de protection sociale. La crise a donc imposé l'adoption d'une politique budgétaire expansionniste.

Selon la requête du Gouvernement (datée de mars 2010), le déficit global (base engagements) hors dons s'est détérioré en passant de 8,4 % à 9,7% du PIB entre 2008 et 2009. Il est projeté à 11,7 % en 2010, soit une hausse de 3,3 points de PIB.

Le Burkina Faso est donc éligible à l'instrument VFLEX au titre du critère n° 3.

La stratégie de réponse du Gouvernement

Pour faire face à la crise, le Gouvernement s'est efforcé de renforcer la collecte des recettes fiscales et de maintenir les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté. Les dépenses de réduction de la pauvreté sont ainsi passées de 198,5 milliards de FCFA en 2008 à 217 milliards de FCFA en 2009 et devraient atteindre 284,3 milliards de FCFA en 2010.

Selon le FMI (décembre 2009), les dépenses induites par les chocs négatifs représentent 132,4 milliards de FCFA.

Le Gouvernement a mis en place un plan d'action contre la crise estimé à 309 milliards de FCFA et dont une partie seulement a été budgétisée en 2009 et 2010.

Ce plan comprend les huit axes suivants :

- Suivi de la conjoncture
- Relance de la production agropastorale
- Relance de la filière coton,
- Restructuration des entreprises et promotion des PME
- Développement des infrastructures
- Mise en œuvre des programmes de filets sociaux et de mécanisme innovants d'allégement des charges des ménages
- Supervision des prix et contrôle des marges
- Programme spécial des jeunes et travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)

Impact de la crise

Le Burkina Faso s'est avéré vulnérable face à la crise économique et financière internationale. Les canaux de transmission ne sont pas le secteur financier qui est relativement peu connecté aux autres économies, ni la baisse des transferts des travailleurs émigrés relativement peu nombreux - et qui sont essentiellement localisés dans les pays de la sous région -. Le principal canal se fait via la demande internationale qui a fortement diminué et qui a contribué à ébranler le secteur du coton et à aggraver ses difficultés financières. En 2009, la croissance économique a été de 3,2 % selon la dernière mission du FMI (6^{ème} et dernière revue FRPC, avril 2010) contre 5,2 % en 2008.

L'inflation a diminué en 2009, essentiellement du fait que les récoltes ont été bonnes et que les prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques ont reflué.

En revanche, il convient de souligner que, grâce à la diminution du prix du pétrole et à l'accroissement des recettes d'exportations d'or (accroissement des cours et des quantités exportées) qui représentent maintenant plus de la moitié des recettes d'exportation, le déficit du compte courant extérieur (y compris les transferts officiels) s'est nettement réduit, passant de 11,9% du PIB en 2008 à 9,1% du PIB en 2009.

Le Gouvernement a anticipé un gap de financement de 25 milliards de FCFA pour 2010 (28.750.000 euros). A ce titre, la demande du Gouvernement pour le VFLEX s'élève presque à la moitié de ce gap, c'est-à-dire 14.000.000 euros.

Il convient de souligner que les recettes fiscales de 2010 pourraient avoir été surestimées. De facto, le déficit et par contrecoup le gap de financement pourraient être plus importants que ceux annoncés dans la requête. De plus, si le pays n'arrive pas à trouver un contributeur, tel que l'Union Européenne avec le VFLEX pour combler son déficit budgétaire, cela pourrait remettre en question son éligibilité pour bénéficier de la nouvelle Facilité de Crédit Elargie du FMI qui a été discutée lors de la 6^{ème} revue au titre de la FRPC (avril 2010). Cela conduirait à pénaliser le pays au moment où il a le plus besoin de fonds.

Pauvreté et développement humain

Du fait des difficultés rencontrées en 2007, 2008 et 2009 et d'un taux de croissance démographique élevé (3,1% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006), alors que le taux de pauvreté avait diminué entre 2004 et 2006, avec une proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté passant de 46,3% à 42,1%, ce pourcentage s'est accru en 2007 et 2008, année où il dépasse 45% selon la Banque Mondiale. Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

L'IDH s'est amélioré, passant de 0,325 en 2000 à 0,389 en 2009. Malgré ce progrès, le Burkina reste toujours classé parmi les derniers pays en termes d'IDH, au 177^{ème} rang sur 182. Il semble à ce stade difficile que le pays puisse atteindre tous les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015. Au Burkina, il faut aussi souligner que la progression des indicateurs sociaux, comme par exemple le taux de scolarisation ne s'accompagne pas toujours d'une amélioration de la qualité des services délivrés.

2.1.2. Développement national/politique et stratégie de coopération

Le Burkina Faso a fait de la lutte contre la pauvreté l'axe central de sa politique de développement. Cela s'est traduit en 2000, par l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté par le Gouvernement. Celui-ci a été révisé en 2004. Le CSLP 2004, comme celui de 2000 est structuré autour de quatre axes : (i) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) Garantir l'accès de tous et des pauvres, en particulier aux services sociaux de base, (iii) Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et, (iv) Promouvoir la bonne gouvernance. Les thèmes transversaux comme le genre, l'environnement sont bien pris en compte dans le CSLP.

En principe, le CSLP de 2002 devait arriver à échéance en 2006. Toutefois, ce document de référence a été maintenu en vigueur jusqu'à la fin 2010.

Plusieurs changements majeurs et positifs dans le système de suivi-évaluation du CSLP ont eu lieu depuis 2006.

Un nouveau document de référence est en cours d'élaboration pour la période 2011-2015. Il s'agit de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ce document mettra l'accent sur les sources de croissance économique, tout en préservant les aspects sociaux et la protection sociale.

2.2. Eligibilité à l'appui budgétaire

Dans le cadre du Document de Stratégie Pays du 10^{ème} FED et du Plan Annuel d'Action 2008, le Burkina Faso bénéficie d'un appui budgétaire de la CE « Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté – ABRP 2009-2014 ». La Convention de Financement dudit programme a été signée le 08/05/2009.

2.2.1. Situation macro-économique

En dépit des développements économiques défavorables décrits dans la section 2.1., le Gouvernement du Burkina Faso répond à la crise en menant une politique fiscale adaptée soutenue par les bailleurs de fonds (accroissement de l'accès aux facilités du FMI, appui de la Banque Mondiale), ainsi qu'en ayant recours aux emprunts obligataires (43 milliards de FCFA). Les efforts du pays pour maintenir la stabilité macro-économique ont été confirmés par la dernière mission du FMI d'avril 2010.

2.2.2. Gestion des Finances publiques

La qualité de la gestion des finances publiques est en constante progression, attestée par une volonté réelle de réforme. Le Gouvernement a adopté en février 2007 une stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) assortie d'un Plan d'actions sectoriel triennal (PAST) pour 2007-2009 mettant l'accent sur la mobilisation des ressources internes, le renforcement du contrôle et du système de passation des marchés publics. L'actualisation du PAST SRFP pour 2010-2012 est en cours. Un des défis consistera à produire avant fin 2010 le PAST SRFP 2011-2013 pour assurer l'alignement avec la loi de finances, gestion 2010.

Le dialogue dans le domaine spécifique des finances publiques est d'un niveau appréciable au Burkina Faso. Il s'opère à travers le dispositif institutionnel de la SRFP. Tous les PTF faisant de l'ABG se

retrouvent dans l'appui à la mise en œuvre de la SRFP et participent au dialogue politique. Les partenaires soutenant la mise en œuvre de la SRFP sont représentés dans le Comité de pilotage et dans les groupes techniques. La DUE est impliquée dans les groupes "déconcentration / décentralisation" et "système de contrôle". L'aide mémoire conjoint MEF-Partenaires relatif à la troisième revue annuelle (février 2010) du Plan d'actions triennal 2009 et perspectives 2010-2012 a été signé avec une appréciation globalement satisfaisante. Un cadre partenarial d'appui au renforcement des finances publiques (CAPA) a été signé en avril 2009. Il précise le contexte, les objectifs, les principes et les modalités d'appui des PTF à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des finances publiques.

Le pays dispose d'une expérience significative en matière d'outils de planification budgétaire à moyen terme. Les CDMT sectoriels se mettent en place progressivement. L'introduction progressive des budgets-programmes est prévue et les cadres de dépenses à moyen terme global sont produits régulièrement. Le processus budgétaire s'améliore. Les lois de finances sont adoptées chaque année dans les délais constitutionnels, en cohérence avec les priorités et objectifs du CSLP, et les plafonds sectoriels du CDMT global. Un suivi de cette cohérence est assuré par la matrice du CGAB-CSLP.

La loi de règlement est déposée à l'Assemblée Nationale avec la loi de finances pour l'année suivante. Son vote est précédé d'une audition du Président de la Cour des Comptes qui a examiné auparavant le rapport, et consulté le Ministère des finances sur les taux d'exécution. La Cour des Comptes, dont les rapports sont publics, est une institution jeune, soutenue par la DUE.

Comme prévu, après celui de 2007, un second PEFA a eu lieu en 2010. Il se dégage une appréciation globalement positive avec des progrès majeurs, grâce à l'introduction de nombreux outils de gestion améliorés. Par rapport à l'exercice 2007, aucune régression n'a été enregistrée au niveau des indicateurs, sauf celui relatif à la prévisibilité des appuis budgétaires. Le rapport provisoire émet cependant des réserves sur certains aspects importants, par exemple en ce qui concerne la faiblesse des moyens de la Cour des comptes.

Il convient de souligner qu'en 2010, il est prévu la conduite d'un audit indépendant de la passation des marchés publics portant sur les exercices 2008 et 2009.

2.3. Politiques sectorielles

En 2010, comme au moment de la rédaction de la fiche d'action du contrat OMD (2008), le pays dispose de politiques et stratégies sectorielles dans les secteurs clés, notamment dans l'éducation de base, la santé, la nutrition et le VIH-Sida, les finances publiques, la sécurité alimentaire, les transports, l'eau et l'assainissement, la justice. La plupart des secteurs retenus par le DSP et le PIN 10^{ème} FED sont couverts par des stratégies. Le pays s'est depuis, aussi engagé dans l'identification et la mise en place de filets sociaux. La SCADD devrait accorder une importance particulière à la protection sociale.

2.4. Enseignements tirés

La crise des prix des produits pétroliers (2007) et alimentaires (2008) et la crise financière actuelle (2009-2010), ainsi que les inondations du 1^{er} septembre 2009 ont démontré que les dépenses essentielles (« core spendings ») doivent être soutenues pendant les périodes de crise si l'on veut sauvegarder les acquis obtenus en termes de développement et atteindre les objectifs fixés à long terme (cf. Analyse de la Banque Mondiale et rapport du FMI de mars 2009).

De ce qui précède, il ressort un besoin urgent d'une réponse rapide de la part de la communauté internationale. A cette fin et en vue de la préparation du F-VLEX, un groupe de travail a été créé au niveau du siège afin d'assurer la coordination et l'appui aux délégations dans sa mise en œuvre. Une coordination rapprochée avec les Institutions financières internationales a été assurée afin de faciliter une réponse coordonnée des bailleurs en vue d'aider à atténuer les effets de la crise.

2.5. Actions complémentaires

Afin de compenser l'accroissement du prix des denrées alimentaires de 2008, l'UE a accordé une aide supplémentaire de 5.420.000 euros au Burkina Faso sous forme d'aide budgétaire. Grâce à la « food facility », c'est 25.190.000 euros supplémentaires qui ont été engagés pour soutenir la sécurité alimentaire (18.060.000 euros via la FAO et 7.130.000 euros via les ONG).

Au niveau des autres bailleurs de fonds, grâce à la Crisis Response Window (CRW), la Banque Mondiale a accru ses financements de 35 millions de USD dont une rallonge de 20 millions de USD sur le 10^{ème} crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP10) et 15 millions de USD pour le financement d'un projet d'appui aux services publics décentralisés.

Le FMI quant à lui a accru ses droits de tirage de 52,52 millions de USD en 2009, pour aider le pays à amortir l'impact négatif de la crise économique mondiale et des récentes inondations. Le FMI a annoncé pour 2010, une couverture du gap de financement à hauteur de 10 milliards de FCFA (soit 15,2 Mio €).

2.6. Coordination des bailleurs de fonds

La Commission, en étroite coordination avec les organisations internationales et notamment le FMI et la Banque Mondiale a analysé l'impact de la crise économique et financière internationale sur les Etats ACP. Il en ressort que cette crise peut négativement affecter la stabilité macro-économique ainsi que les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement dans de nombreux pays. La Délégation a participé activement à la dernière mission du FMI d'avril 2010, afin de participer au dialogue sur les questions budgétaires et macro-économiques et instruire le V-FLEX 2010. Comme déjà souligné ci-dessus, au cours de cette mission, le FMI a clairement fait savoir que si le pays ne bénéficiait pas du VFLEX, cela pourrait remettre en question son éligibilité pour bénéficier de la nouvelle Facilité de Crédit Elargie du FMI.

Afin de s'assurer que les appuis des bailleurs de fonds produisent le meilleur effet au profit des pays affectés, une approche coordonnée tout au long du processus du FLEX Vulnérabilité entre la Commission le FMI, la Banque Mondiale, les Etats Membres et la BAfD sera promue.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

L'objectif général de cet avenant est de soutenir davantage la mise en œuvre des politiques budgétaires et macro-économique menées par le Gouvernement du Burkina Faso, notamment pour atténuer l'impact de la crise.

Au travers du FLEX Vulnérabilité, l'UE procure un appui de court terme qui sera décisif pour combler ou réduire significativement le gap de financement budgétaire résiduel, afin de contribuer à maintenir les dépenses prioritaires en 2010, particulièrement les dépenses sociales.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Le résultat attendu est de réduire l'impact négatif de la crise sur un pays vulnérable sur le plan économique et social ainsi que de contribuer à préserver sa stabilité macro-économique. Concrètement et alors que les gaps de financements budgétaires vont potentiellement s'accroître, l'intervention de l'Union Européenne permettra de réduire substantiellement ces gaps budgétaires afin de protéger les dépenses sociales essentielles.

3.3. Parties prenantes

Il existe plusieurs cadres de dialogue politique avec le gouvernement. Ils rassemblent les principales parties prenantes aux différents processus de suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du pays. Ainsi, le dispositif de suivi/évaluation du CSLP inclut les responsables de l'administration nationale (niveau ministres pour les secteurs concernés, sous l'égide du 1^{er} Ministre), les représentants des PTF et de la société civile. Cet appui devrait bénéficier à l'ensemble de la population et spécifiquement aux plus vulnérables.

3.4. Risques et hypothèses

Au plan politique, des élections présidentielles auront lieu à la fin de l'année 2010. Il y a relativement peu d'enjeu et le président sortant est pratiquement assuré d'être réélu pour un autre mandat. Il conviendra cependant de suivre les dépenses induites par la campagne présidentielle. Comme souligné dans la note de transmission de la DUE datée du 25/03/2010, les frais induits par ces élections ont été budgétés à hauteur de 18.290.000 euros dans le budget 2010 mais il n'est pas exclu que ces élections entraînent des pressions supplémentaires en termes de dépenses budgétaires.

Au niveau macroéconomique, les principaux risques sont liés à l'évolution des conditions naturelles (pluviométrie, acridiens, etc.) et à l'instabilité des cours internationaux du coton. Dans ce contexte, la mise en place d'une véritable stratégie de diversification des exportations permettra de réduire le risque de dépendance au coton. Toute nouvelle augmentation des prix des produits pétroliers aurait également des conséquences sur l'économie, comme ce fut le cas en 2008. Bien que relativement faiblement connecté aux marchés financiers internationaux, un éventuel effondrement du système toucherait le secteur financier et l'économie du Burkina Faso via les filiales des banques internationales présentes dans le pays. Par ailleurs, comme cela a été souligné lors de la dernière mission du FMI, selon les nouveaux critères en vigueur, le Burkina Faso est dans une situation de vulnérabilité en matière de dette puisqu'il présente conjointement un risque de surendettement et une faible capacité de gestion de la dette.

Au niveau de la politique nationale, le risque principal est la disponibilité à bonne date de la SCADD (2011-2015) comme futur cadre stratégique de référence. La question de la qualité et de la disponibilité des données statistiques est primordiale. Enfin, il faudra s'assurer que la matrice unifiée ne comporte pas trop de mesures et d'indicateurs et puisse véritablement jouer le double rôle de suivi du PAP et du CGAB.

Au niveau des finances publiques, l'efficacité du programme dépend des efforts consentis pour accroître durablement les recettes internes du Gouvernement afin d'assurer une stabilité du cadre budgétaire et des ratios minima d'autofinancement. L'enjeu est de tendre vers le critère de convergence de l'UEMOA relatif au pourcentage de recettes fiscales par rapport PIB (17% contre 13,6 % actuellement).

Au niveau de la lutte contre la corruption, il convient de souligner des progrès notables. Dans le rapport annuel de Transparency International, le pays a retrouvé en 2009 son rang de 2006 après une dégradation de sa position en 2007. Cependant, ce phénomène représente toujours un risque non négligeable aussi bien pour le développement du secteur privé qu'en matière de services publics. La DUE et l'ensemble des Partenaires restent attentifs aux efforts déployés par le gouvernement pour réduire la corruption dans le pays, notamment au travers du dialogue de haut niveau en cours avec le Premier Ministre.

Au niveau social, un des principaux risques est lié à la croissance démographique. Alors que les projections étaient basées sur un taux de croissance de 2,4 %, le Recensement général de la population et de l'habitation de 2006 a montré que ce taux était en fait de 3,1 %. Cela signifie qu'il faut un accroissement exponentiel des dépenses sociales pour que toute la population puisse accéder aux

services sociaux de base. Un autre risque concerne la focalisation sur certains indicateurs relatifs aux secteurs sociaux, qui ne permet pas de s'assurer que les services délivrés soient de bonne qualité.

3.5. Questions transversales

Comme mentionné dans la fiche d'action du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014, l'ensemble des domaines dits « transversaux » (durabilité environnementale, égalité des genres, bonne gouvernance et droits humains) sont traités dans le DSP / PIN 10^{ème} FED et sont systématiquement abordés lors des revues du CSLP.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Budget et calendrier

En sus des 320.140.000 euros initialement prévus au titre du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014, le présent avenant augmente le plafond financier qui passe à 343.562.936 euros. Le profil de décaissements révisé du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Profil de décaissement en millions d'euros du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Tranche de base	48,02	48,02	48,02	26,67	26,67	26,67	224,10
Tranche de base additionnelle FLEX Vulnérabilité – Enveloppe B		14					14
Tranche de base additionnelle FLEX – Enveloppe B		9,42					9,42
Tranche annuelle de performance (max)	5,34	5,34	5,34	5,34	5,34	5,34	32,01
Tranche de performance OMD (max)	0	0	0	21,34	21,34	21,34	64,03
Total (max)	53,36	76,78	53,36	53,36	53,36	53,36	343,56

4.2. Modalités de l'appui budgétaire

L'action consiste en un appui budgétaire direct et non ciblé, conformément aux modalités agréées par la décision sur le FLEX et la décision portant création du FLEX Vulnérabilité.

4.3. Procédure de passation de marchés et de subvention

Les dispositions du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014 à ce sujet ne sont pas modifiées.

4.4. Suivi de l'exécution et des critères de décaissement

Le décaissement des deux tranches de base additionnelles sera guidé par les dispositions de la convention de financement du Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009-2014.

4.5. Communication et visibilité

L'action bénéficiera d'une couverture médiatique car elle vient en supplément des tranches déjà prévues par le Burkina Faso ce qui est justifié par des circonstances particulières.